



Le bon usage des médicaments

1/ Rappel

Utilisez uniquement des médicaments fournis par un professionnel de la santé, ainsi vous aurez l'assurance que celui-ci a été approuvé par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic). C'est un gage pour votre santé !

2/ Préambule

Un médicament peut se présenter sous différentes formes (comprimés, gélules, suppositoires,...) et différents dosages. Chaque médicament doit être utilisé selon les indications fournies par le médecin ou lors de sa délivrance par la pharmacie.

3/ Emploi de médicaments

Respecter impérativement les prescriptions et les consignes figurant sur la notice d'emballage. Ne jamais prendre des médicaments de manière prolongée sans avis médical.

Les médicaments ne doivent pas être donnés à des personnes auxquelles ils n'ont pas été prescrits.

Certains médicaments doivent être pris pendant une durée minimale, respecter les indications qui vous ont été fournies.

Ne pas associer alcool et médicaments.

Ne pas prendre différents médicaments en même temps sauf sur prescription médicale.

Prendre le médicament sous la forme originale.

Et appliquer la règle des 5B :

**Le Bon médicament
Au Bon patient
De la Bonne manière
A la Bonne dose
Au Bon moment**

4/ Délivrance

Sur chaque emballage, votre pharmacien appose une étiquette où figurent: les coordonnées de la pharmacie, le nom du patient, le nom du médicament et la posologie qui vous est adaptée. Par ailleurs, le fabricant inclut dans l'emballage une notice d'information destinée aux patients.

5/ Conservation des médicaments

Certains médicaments doivent être conservés au froid, à l'abri du rayonnement solaire ou de l'humidité. Vérifier sur la notice du fabricant les consignes à respecter.

Dans la mesure du possible, laisser les médicaments dans leur emballage d'origine et conserver le suremballage et la notice fournie.

Contrôler les dates de péremptions. La date limite d'utilisation est indiquée sur l'emballage, précédée de la mention «EXP».

6/ Prévention

Les médicaments doivent être tenus hors de portée des enfants (endroit fermé à au moins 1,50 m du sol).

7/ Médicaments non utilisés

Les médicaments non utilisés ou périmés doivent être retournés à la pharmacie.

8/ Nota Bene

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien.

9/ Sources

Cours de samaritain de l'ASS.

Formation d'assistante en pharmacie.